****

**Demande d’aménagement du temps de présence à l’école maternelle pour un enfant soumis à l’obligation d’instruction et scolarisé en petite section**

Cette demande est faite par anticipation de la promulgation de la loi pour une école de la confiance, notamment l’adoption à l’article 3 d’un alinéa de complément de l’article L.131-8 relatif à l’assouplissement de l’assiduité.

L’examen de cette demande et la réponse qui y sera apportée le seront sous réserve des dispositions finales adoptées par la loi et par le décret d’application.

La possibilité d’aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l’après-midi. Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l’école, les horaires d’entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.

**École :** nom, adresse, tel

**Directeur de l’école :** nom, prénom

**Enfant concerné :** nom, prénom, date de naissance

**Personne responsable de l’enfant[[1]](#footnote-1)** : nom, prénom, adresse

**1/ Aménagement demandé**

*Version générale :*

Je sous-signé (e) ………………………… demande que l’enfant …………….….…. soit autorisé à être absent de l’école pendant les heures de classes de l’après-midi le ou les jours de classe cochés ci-dessous :

🞎 Lundi

🞎 Mardi

🞎 Jeudi

🞎 Vendredi

Date et signature de la personne responsable de l’enfant

*Autre possibilité, si le contexte, les conditions de fonctionnement et le règlement intérieur de l’école le permettent :*

Je sous-signé (e) ………………………… demande que l’enfant …………….….…. soit autorisé à être absent de l’école au début des heures de classes de l’après-midi selon les modalités suivantes :

🞎 Lundi *;*

ce jour-là, l’enfant reviendra à l’école à …. (*à compléter par le créneau horaire proposé par l’école)*

🞎 oui

🞎 ne reviendra pas à l’école durant les heures de classe de l’après-midi

🞎 Mardi *;*

ce jour-là, l’enfant reviendra à l’école à …. (*à compléter par le créneau horaire proposé par l’école)*

🞎 oui

🞎 ne reviendra pas à l’école durant les heures de classe de l’après-midi

🞎 Jeudi *;*

ce jour-là, l’enfant reviendra à l’école à …. (*à compléter par le créneau horaire proposé par l’école)*

🞎 oui

🞎 ne reviendra pas à l’école durant les heures de classe de l’après-midi

🞎 Vendredi *;*

ce jour-là, l’enfant reviendra à l’école à …. (*à compléter par le créneau horaire proposé par l’école)*

🞎 oui

🞎 ne reviendra pas à l’école durant les heures de classe de l’après-midi

Date et signature de la personne responsable de l’enfant

**2/ Avis du directeur de l’école sur la demande formulée ci-dessus** *(émis après consultation des membres de l’équipe éducative)*

Date de réception de la demande : …………

🞎 Avis favorable

🞎 Avis défavorable, pour les raisons suivantes :

………………………………..……………………………………….…………………

……………………………………….…………………………………………………..

Date, signature et cachet du directeur de l’école

**3/ Décision de l’inspecteur de l’éducation nationale**

Date de réception de la demande : …………

Décision :

🞎 Avis favorable

🞎 Avis défavorable, pour les motifs suivants :

………………………………..……………………………………….…………………

……………………………………….…………………………………………………..

Date, signature et cachet de l’inspecteur de l’éducation nationale

1. Au regard de l’obligation scolaire, les personnes responsables sont les parents, le tuteur ou ceux qui ont la charge de l'enfant, soit qu'ils en assument la charge à la demande des parents, du tuteur ou d'une autorité compétente, soit qu'ils exercent sur lui, de façon continue, une autorité de fait (*article L.131-4 du code de l’éducation).* [↑](#footnote-ref-1)